MUNICIPALITE

PLANIFICATION SCOLAIRE EN MATIERE DE LOCAUX RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

Renens, le 1^{er} octobre 2010/MD/mr

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport concernant la planification scolaire actualise les données de l'analyse complète datée du 20 juin 2008. Il a pour but de définir les besoins en matière de constructions scolaires jusqu'en 2015 et il avait été convenu qu'il soit mis à jour une fois par législature. En raison de l'accord intercantonal HarmoS et de la mise en consultation par l'Etat de Vaud de l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire, il est nécessaire de faire une évaluation intermédiaire des besoins en locaux scolaires, plus précisément en relation avec l'élaboration du programme du nouveau site scolaire du Censuy, dont la mise en exploitation est prévue à la rentrée 2015-2016.

Ce rapport intermédiaire tient compte des conclusions énoncées dans le rapport de 2008. Comme mentionné, la Municipalité a étudié les deux options pour le sud des voies, à savoir l'agrandissement sur le site du Simplon et celui sur le site du Censuy, et a choisi de prioriser la dernière, soit la construction d'un nouveau bâtiment au Censuy. Cette solution, comme précisé en 2008, a l'avantage de répondre en plus au déficit en salles de gymnastique d'une part, et d'intégrer une réflexion sur la zone sportive du Censuy, qui satisfera à la fois aux besoins scolaires et à ceux des sociétés locales.

Ce document a été réalisé en collaboration étroite avec la Direction Urbanisme-Constructions-Infrastructures et les Directions des établissements primaire et secondaire, sous la supervision du Groupe Bâtiment et Planification scolaire, composé de:

- Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale Urbanisme-Constructions-Infrastructures
- Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale Culture-Jeunesse-Sport
- M. Michel Dériaz, directeur de l'Etablissement primaire
- M. Alberto Angeretti, Directeur de l'Etablissement secondaire
- Mme Martine Heiniger, cheffe du service Affaires juridiques Développement durable
- Mme Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport

- M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme-Constructions- Infrastructures
- M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint technique

Un certain nombre de considérations générales et de descriptifs des bâtiments, énoncées dans le rapport de 2008, restent valables. A des fins explicatives, certains paragraphes du même document ont été repris tels quels.

Le rapport se divise en six chapitres :

- Généralités
- II. Evolution démographique
- III. Evolution scolaire et inventaire des besoins y compris en salles de sport
- IV. Inventaire des locaux et des zones constructibles, état des bâtiments
- V. Propositions de la Municipalité, coûts
- VI. Conclusions

I. Généralités

Ce rapport intermédiaire tient compte de la situation actuelle en terme d'infrastructures scolaires et sportives et d'évolution démographique au 23 août 2010, soit au moment de l'entrée au cycle initial.

Dans les grandes lignes, il montre que les prévisions de 2008 se confirment et que la planification est adéquate et ce jusqu'en 2015. Il est à noter en particulier une stabilisation des effectifs qui porte à 12,1% le ratio moyen élèves / nombre d'habitants, calculé sur les années 2004 à 2012.

Dans ce contexte de stabilité interfèrent cependant les incidences de la réforme HarmoS et de la future loi scolaire mise en consultation par l'Etat de Vaud, qui doivent être prises en considération non en raison d'une augmentation du nombre d'élèves mais en raison de la nouvelle répartition entre degrés primaire et secondaire.

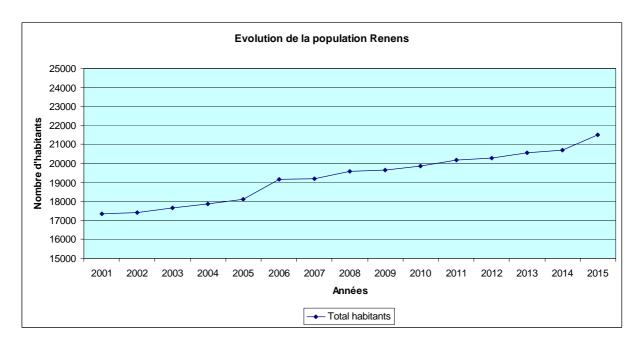
En effet, HarmoS - accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire - qui a été ratifié aujourd'hui par 12 cantons, devrait entrer en vigueur en 2015. Cet accord propose notamment de définir l'âge de début de scolarité à 4 ans et le nombre d'années de scolarité obligatoire à 11 ans.

Par ailleurs, afin d'être "Harmos compatible", il est demandé aux communes de doter les établissements scolaires d'infrastructures parascolaires, telles que bibliothèque, APEMS (Accueil pour les écoliers en milieu scolaire) et espace repas. Pour rappel, le service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) a emménagé en 2010 dans de nouveaux et plus vastes locaux situés à la rue de Lausanne 21, répondant ainsi à la demande croissante de prestations et permettant aussi d'éviter la sectorisation des trois domaines.

L'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire du Canton tient compte du concordat HarmoS en proposant une nouvelle répartition des classes primaires et secondaires: il y aura donc 2 cycles primaires (1^{ère}- 4^{ème} année / 5^{ème} - 8^{ème} année) et un cycle secondaire (9^{ème} à 11^{ème} année).

II. Evolution démographique

Depuis les années 70, et jusqu'en 1998, la population est restée stable, avec même quelques tendances à la baisse. Par contre, depuis 1998, comme le montre le graphique ci-dessous, la population est en augmentation régulière. Pour le futur, l'incidence des nouveaux quartiers connus à ce jour amènera à une population d'environ 20'000 habitants et cela à l'horizon 2012. Au-delà, d'ici 2030, le développement des secteurs de Malley, des entrepôts CFF et éventuellement des Palettes pourrait générer une augmentation estimée aujourd'hui entre 3'000 et 5'000 âmes.



III. Evolution scolaire et inventaire des besoins

L'évolution de la population scolaire pour la période examinée se base sur des chiffres connus – jusqu'à la rentrée scolaire 2010-2011 – et sur des estimations – à partir de la rentrée scolaire 2011-2012 (en italique dans le tableau 1 ci-dessous).

En ce qui concerne la population scolaire, les chiffres connus sont basés sur les inscriptions des élèves réellement enclassés à la rentrée scolaire 2010-2011. Ils comprennent le nombre de familles inscrites et les enfants déjà nés. Ils permettent de définir l'évolution de la population scolaire. Pour 2014, les enfants qui seront scolarisés cette année-là n'étant pas encore nés, il ne peut s'agir que d'une projection.

Pour la population générale, les chiffres correspondent à ceux fournis par le SPOP au 30 juin 2010.

Plusieurs précisions doivent encore être amenées :

- 1. Une variation de +/- 5 % doit être prise en compte dans le nombre total d'élèves (primaire et secondaire). Elle est liée aux incidences suivantes :
 - mouvements de la population entre le moment de la statistique du SPOP et l'inscription à l'école, voire jusqu'à la rentrée scolaire

- enfants « sans papiers »
- réorientation des élèves entre les différentes voies secondaires
- maintien dans les cycles primaires et les degrés secondaires
- 10^{ème} année de scolarité
- enfants en institution ou en école privée
- école enfantine non obligatoire
- enveloppe pédagogique octroyée par le canton
- 2. Dès 2015 au plus tard, l'école enfantine (cycle initial) deviendra **obligatoire**. Pour Renens, cette donnée n'est pas significative en raison de la fréquentation par 98% des élèves de la 1^{ère} année enfantine.
- 3. Il faut enfin accepter un certain nombre d'inconnues, pour lesquelles aucune réponse ne peut être donnée aujourd'hui.

Dans le tableau 1 ci-dessous, en utilisant le ratio de 12.1 % par rapport au nombre total d'habitants prévus en 2015 et en tenant compte des nouveaux quartiers de Belle Vue, du Centre, de La Croisée, de Malley et des entrepôts, on peut estimer l'augmentation de la population renanaise à 1'670 âmes en 5 ans, **soit d'un peu plus de 200 écoliers** à l'horizon 2015.

Grâce à l'évolution du nombre d'élèves connus par rapport aux données du contrôle des habitants, il est alors possible de connaître l'évolution totale et l'estimation du nombre de salles de classes nécessaires.

A ce sujet et dans un premier temps, il paraît important de préciser qu'une division par 19 ou 20 du nombre d'élèves supplémentaires à scolariser ne reflète pas la réalité. Une telle opération mathématique supposerait :

- qu'une classe accueille, en son sein, des élèves de tous degrés, ce qui n'est, à l'évidence, pas le cas;
- que tous les élèves concernés soient scolarisés sur le même site, ce qui n'est, là également, pas le cas;
- que tous les élèves concernés forment, entre eux, de nouvelles classes, ce qui n'est, là encore, pas le cas, ces derniers étant intégrés dans les classes existantes, dont les effectifs sont divers.

Par ailleurs, il est opportun de noter que **quelques** élèves seulement, intégrés dans des classes existantes dont les effectifs dépassent déjà les normes, peuvent générer l'ouverture de classes supplémentaires.

De plus, on peut observer, notamment dans l'enseignement primaire, que certains sites sont constitués d'unités de petite et moyenne importance qui ne comportent que peu de classes parallèles, d'où une faible possibilité de répartir les arrivées sur plusieurs classes du site. Par conséquent, un nombre parfois restreint d'arrivées impose qu'une nouvelle classe soit ouverte : ceci répond au principe de la décentralisation et de sa relative capacité à absorber des mouvements d'élèves.

Enfin, et cela se vérifie dans les deux ordres d'enseignement, il existe des classes à effectif réduit, de développement, d'accueil ou de l'enseignement spécialisé dont les effectifs varient entre 6 et 12 élèves (art. 41 de la loi scolaire). Dans ces cas, cela peut doubler, voire tripler

le nombre de classes par rapport à celui des classes ordinaires. Ce phénomène est sensible à Renens puisque l'Etablissement primaire compte plus de 10% de ce type de classes et l'Etablissement secondaire plus de 25%.

Dans un second temps, il faut mentionner que les nouvelles constructions scolaires devraient remplacer et compléter les constructions provisoires et vétustes. Cela concerne 17 salles de classes : 2 au Village (classes obsolètes et vétustes), 4 au Simplon (pavillons), 2 au Censuy (pavillons vétustes), 2 aux Corbettes (pavillons), 3 à Florissant (pavillons vétustes) et 4 à Saugiaz (pavillons).

Ainsi, le nombre de salles de classes supplémentaires indiquées dans ce rapport tient compte de l'ensemble de ces éléments.

L'évolution à long terme est plus difficilement cernable. Pour la période qui s'étend au-delà de 2012, des développements importants sont en projets dans les secteurs de la Croisée, de Malley, des entrepôts CFF et éventuellement des Palettes.

Concernant le site de Malley en particulier, dont les premiers développements sont prévus vers 2015, il nécessitera inéluctablement la création de locaux scolaires. La réflexion devra avoir lieu dans le cadre d'une **collaboration intercommunale** avec Lausanne et Prilly.

A long terme, la population renanaise devrait plafonner aux alentours de 21'000 à 23'000 habitants. En terme de nombre d'élèves, leur nombre total atteindra environ 2'600 à l'horizon 2015, tel que mentionné sur le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Evolution de la population scolaire tenant compte des nouvelles constructions dès 2010

Années	Primaire	Secondaire	*Planta (VSB)	Total	Population	Rapport % Population s/Total élèves
1997	1'249	779	176	2'204	17'531	12.6%
1998	1'226	737	171	2'134	17'481	12.2%
1999	1'254	802	188	2'244	17'707	12.7%
2000	1'199	815	158	2'172	16'983	12.7%
2001	1'190	837	128	2'155	17'343	12.4%
2002	1'194	834	130	2'158	17'409	12.4%
2003	1'222	852	128	2'202	17'643	12.5%
Ratio r	noyen du r	nombre d'élève	s par rapport	à la popula	tion 1997-2003	12.4%
2004	1'286	840	135	2'261	17'883	12.6%
2005	1'342	846	128	2'316	18'108	12.8%
2006	1'392	825	126	2'343	19'155	12.2%
2007	1'338	882	93	2'313	19'196	12 %
2008	1'395	950	40	2'385	19'573	11.8%
2009	1'380	914	-	2′294	19'655	11.7%
2010	1'340	1'042	-	2'382	19'757	12.%
	Estimatio	e ns sur la base	de chiffres co	onnus au 30	2.06.10 SPOP Rei	nens
2011	1'390	1'058	-	2'448	20'175	12.1%
2012	1'360	1'136	-	2'496	20'275	12.3%
2013	1′390	1′146		2′536	20'565	12.3%
2014	1'410	1'195		2'605	20'715	12.1%
2015	?	?		?	21'515	12.1%
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		tion 2004-2015	12.1%

^{*} jusqu'à juin 2007, les élèves VSB sont scolarisés totalement à la Planta ; dès août 2007, deux classes de 7^{eme} VSB sont scolarisées à Renens, l'année suivante quatre classes et dès la rentrée 2009-2010, six classes (deux par niveau) VSB seront à Renens, soit l'ensemble des VSB. Dès 2007, les effectifs VSB scolarisés à Renens sont inclus dans le chiffre « secondaire »

Calendrier des nouvelles constructions de logements prévues jusqu'en 2015

Les informations ci-dessous montrent l'évolution de la population scolaire en lien avec les nouvelles constructions. Elles reposent sur les sources suivantes :

- Population scolaire totale : nombre effectif d'élèves jusqu'à la rentrée scolaire 2010-2011.
- Elèves de l'Etablissement primaire : pour 2011, sur la base de l'inscription de février 2010 au cycle initial ; dès 2012 : estimation.
- Population totale : chiffres du Service de la population (SPOP) de Renens du 30 juin 2010 (effectifs et estimés, en fonction des nouvelles constructions).

Les nouvelles constructions prévues entre 2011 et 2015 et le nombre d'habitants attendus sont:

- 2011: Ilot Centre (200), Belle Vue 2 (90), Avenir (40)
- 2012: Divers (100)
- 2013: Croisée (290)
- 2014: Croisée (150)
- 2015: Entrepôts (500), Malley (300)

Un total de 1'860 nouveaux habitants est estimé représentant ainsi, en utilisant le ratio moyen de 2,1%, plus de 200 élèves supplémentaires.

IV. Inventaire des locaux et des zones constructibles, état des bâtiments

Inventaire des locaux existants, valable pour la rentrée 2010-2011

Les locaux annexes, comme infirmerie, consultations en psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS), salles des maîtres etc. ne sont pas répertoriés dans ce tableau.

L'offre 2010 en matière de locaux scolaires est de :

Pour l'Etablissement primaire (74 classes, 1'340 élèves au 31 août 2010) :

- 79 salles de classes et
- 24 salles spéciales et complémentaires

Pour l'Etablissement secondaire (62-64 classes, 1'042 élèves au 31 août 2010) :

- 69 salles de classes et
- 48 salles spéciales et complémentaires

Tableau 2 : Inventaire des locaux existants, valable pour la rentrée 2010-2011

Bâtiment	Nb de salles de classes	Nombre de salles spéciales	Nb de salles de gymnastique et de rythmique
Sous-Biondes	6	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x s. dégagement)	0
Pépinières + Pavillon	16	4 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 1x s. dégagement)	1 gymnastique
24-Janvier + Corbettes	13 (12 + 1)	5 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 1x informatique / 1x modelage)	1 gymnastique 1 rythmique
Village	2	-	0
Florissant + Pavillon	15 (12 + 3)	4 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 1x s. dégagement)	1 gymnastique 1 rythmique
Simplon + Pavillon	10	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x s. dégagement)	0
Censuy + Pavillon	11	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x dégagement)	0
Caudray	3	1 (1x mesures comp.)	0
Mont-de-By	3	1 (mixte : ACT-ACM + mesures comp. + s. dégagement)	0
Sous-total P.	79	24	4 gymnastique (y compris salle de l'Hôtel de Ville) / 2 rythmique
Verdeaux	22	26	2 gymnastique
Léman dès 2009	47	22	4 gymnastique
Sous-total S.	69	48 6 gymr	
TOTAL P. + S.	148	72	10 gymnastique 2 rythmique

Le plan "Zones potentielles de développement" (en annexe) montre que la répartition territoriale des lieux d'enseignement permet de "couvrir" le territoire de manière satisfaisante en assurant des distances entre les secteurs d'habitat et les lieux d'enseignement adéquats compte tenu de l'âge des enfants.

L'offre actuelle ainsi décrite répond aux besoins en locaux scolaires d'une population d'élèves chiffrée en 2010 à 2382 élèves (1340 P. + 1042 S.)

Cette conclusion générale doit être nuancée dans un secteur aux limites de la commune, secteur qui ne dispose pas d'équipements scolaires suffisants ou qui est éloigné de ceux-ci : le secteur de Malley, dont le développement supposera la création d'une infrastructure scolaire propre.

Par contre, si l'on considère l'offre en matière de **salles de gymnastique**, il est connu qu'elle est insuffisante et ce, depuis plusieurs années. Selon les normes cantonales, il est prévu une salle de gymnastique pour un total de 5 à 10 classes (en fonction de la distance entre la salle de classe et la salle de gymnastique). A fin 2004, la Ville de Renens comptait 124 classes et 8 salles de gymnastique (dont celle de l'Hôtel de ville, qui n'est plus adaptée à toutes les activités) soit un déficit de minimum 4 salles de gymnastique. L'agrandissement du Léman a permis la mise en exploitation dès 2009 de deux salles de gymnastique supplémentaires, portant le nombre total à 10. Ce nombre restera insuffisant, sachant que le nombre de classes à la rentrée 2010-2011 est de 136-138. Le déficit en salles de gymnastique se situera toujours aux environs de 4. Le projet du Censuy va permettre de compenser légèrement ce déficit en portant le nombre de salles de gymnastique à 12 en 2015.

Tableau 3 : Etat des bâtiments

Année de construction	Bâtiment	Travaux réalisés, état général
1867	Maison de Commune et Ecole du Village	Transformations diverses pour aménagement des classes
		Bâtiment peu adapté à cette fonction, affectation à reconsidérer
1915	Collège du Censuy	Rénovations intérieures en 1992, état général satisfaisant
		Extension prévue pour rentrée 2015
1953/1957	Collège de Verdeaux	Agrandissement et transformations diverses en 2000/2001
		Rénovation des zones sanitaires, toitures et façades nécessaires
1961	Salles de gymnastique de Verdeaux	Réfections par étapes en 1991-1995 et 2002. Etat général satisfaisant
1962/1963	Collège de Florissant et	Préavis No 29-2007 - Transformation et
1970	salle de gymnastique	rénovation complète du Collège de Florissant et rénovation de sa salle de gymnastique
		Travaux réalisés en 2007 et 2008
1968	Pavillon de Florissant	Construction ne répondant plus aux normes

		scolaires; destinée à être réaffectée à un autre usage (cours de langues de communautés étrangères, jardin d'enfants ?)
1964	Pavillon du Censuy	Pavillon récupéré de l'Expo 64. Mauvais état général, bâtiment destiné à disparaître en 2015
1965	Pavillon des Corbettes	Etat général moyen, bâtiment destiné à disparaître
1968	Collège du 24-Janvier	Diverses transformations extérieures en 1993
		Réfection de la toiture, de l'auditoire et rafraîchissement des classes à prévoir
1969	Mont-de-By	Réfections diverses en 1997
		Bâtiment mis à disposition par la Caisse de pension de la Ville de Lausanne sous forme d'un droit de superficie jusqu'en 2043
		Entretien à la charge de la Commune
		Etat général correct
1970	Pavillons des Biondes	Toitures rénovées en 1995 et 2003
		Etat général satisfaisant
1973/1974	Collège du Léman: Joran et Vaudaire 2010	Préavis No 17-2007 - Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant 16 nouvelles salles de classe, 1 salle de gymnastique double, 1 salle polyvalente, la création d'un APEMS avec espace repas, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation du rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman
		Préavis No 43-2008 – Collège du Léman – Joran - Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, le remplacement des installations techniques, le remplacement des faux-plafonds et des rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades
		Préavis No 66-2008 – Collège du Léman – « Remplacement des façades du bâtiment existant « (Joran)
		Préavis No 67-2008 – « Site scolaire du Léman – Installation de casiers vestiaires et remplacement partiel du mobilier » (Joran et Vaudaire)
		L'ensemble des travaux sera achevé en automne 2010.
	Collège du Léman: Maurabia	Salle de gymnastique à rénover. Rénovation complète du bâtiment à prévoir, mauvais état général. Extension de 6 classes à prévoir.

1990	Collège des Pépinières Pavillon Saugiaz	Réfection de la toiture et installation d'un chauffage à distance en 1999. Etat général satisfaisant en regard du type de construction Etat général satisfaisant
1993	Salle de gymnastique du 24-Janvier	Bon état général
1996	Collège du Simplon	Bon état général
2002	Salle de gymnastique Pépinières	Bon état général

Inventaire des zones constructibles

Les zones à **potentiel** constructible sont :

Sous-Biondes

Les possibilités de construire sont importantes sur cette parcelle.

Corbettes

L'emplacement du pavillon des Corbettes permettrait, après sa démolition, la réalisation d'un petit bâtiment de quatre salles de classe.

Florissant

La possibilité d'ajouter un étage supplémentaire est liée à une modification du plan de quartier P2 en vigueur.

24-Janvier

Les possibilités d'extension supposent la destruction de la villa, propriété communale, à l'avenue du Temple 16 et la construction d'une nouvelle aile Ouest. Cette opération offre un bon potentiel de constructibilité.

La Croisée

Le plan de quartier de la Croisée est actuellement en révision; les propriétaires concernés proposent de mettre à disposition de la Commune une surface permettant la réalisation d'environ 1'000 m2 de plancher, ce qui permettrait la création d'une unité de six salles de classes et ses locaux annexes si elle était affectée à des besoins scolaires.

Censuv

Entourés par la zone sportive, les abords du collège du Censuy offrent de sérieuses possibilités d'agrandissement et ce, sans préjudice au quotidien de l'école.

Un concours d'architecture va être lancé fin 2010 pour l'agrandissement du site. Cette nouvelle construction sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Simplon

Une extension du site sera étudiée dans le cadre de la réalisation du plan de quartier des entrepôts.

Verdeaux – Pépinières

La parcelle No 904, propriété de M. Jean-Jacques Meylan, a été acquise en 2006 dans la continuité des actions menées par la Municipalité depuis plus de 15 ans dans le but de

constituer un ensemble homogène de terrains scolaires à Verdeaux. Un avant-projet élaboré par le service Urbanisme-Bâtiments en 2006 a montré la possibilité d'y construire un bâtiment de quatre salles de classes, une salle de dégagement et une salle des maîtres.

De plus, c'est sur ce site que sera étudiée l'implantation d'une bibliothèque scolaire pour les élèves du nord de la ville avec un dépôt de préavis courant 2011.

Léman

Les importantes possibilités d'extension du site du collège du Léman ont été concrétisées par les constructions des préavis Nos 17-2007, 43-2008, 66-2008 et 67-2008. Une augmentation du nombre de salles de classes par une extension du bâtiment Maurabia (salle de gym) reste d'actualité.

Parc du gazomètre

A long terme, le développement de la plaine de Malley implique la création d'un Etablissement scolaire intercommunal pour environ 600 élèves, qui sera situé dans le cadre du futur parc du Gazomètre.

V. Propositions de la Municipalité

Ces dernières années ont montré une nette volonté de la Municipalité à doter les écoles de locaux de qualité en investissant plus de 60 millions avec en particulier la rénovation des collèges de Florissant et du Léman.

Si les besoins pour le secondaire sont satisfaits à moyen terme, la planification scolaire doit pouvoir répondre à l'augmentation attendue d'élèves et aux exigences de l'enseignement d'aujourd'hui et ainsi mettre en place de manière durable les structures indispensables pour l'établissement primaire en tenant compte de l'impact de la réforme HarmoS, qui implique une nouvelle répartition des élèves par établissement.

En effet, sachant que le nombre de classes de degré 5 et 6 est de 20 en moyenne par année, il est donc nécessaire pour 2015 et précisément dans le programme du Censuy, de les rajouter au nombre connu de classes primaires. On peut donc partir du principe que le nombre de classes primaires passera de 79 à 99.

Par contre, pour le secondaire, le nombre de classes passera de 69 (chiffre de 2010) à 49.

Dans cette perspective, on peut donc dire que le secondaire a une marge suffisante pour les années prochaines. Rappelons que le projet initial du Léman comprenait dans un deuxième temps des salles de classes supplémentaires à Maurabia; leur réalisation n'est à ce jour pas urgente mais doit toutefois rester possible dans une perspective à long terme, ceci d'autant plus que dans le développement futur de Malley, les élèves du secondaire se rendront au Léman et ceux du primaire devraient bénéficier d'un bâtiment scolaire intercommunal sur le site de Malley.

En résumé, la stratégie en matière de nouvelles infrastructures est fondée sur :

- le maintien de la structure spatiale actuelle des lieux d'enseignement;
- la nécessité d'agir en tenant compte de l'économie des moyens à mettre en œuvre, ce qui suppose de répondre aux besoins en partant d'une évolution moyenne de la population, les irrégularités dans l'évolution devant trouver des solutions temporaires.

Une certaine **marge en locaux** est donc souhaitée afin de pouvoir rapidement faire face à une arrivée importante d'élèves qui n'aurait pas pu être planifiée;

- l'intégration progressive de la mise en application de la réforme HarmoS dans toute nouvelle construction scolaire.

Besoins en locaux scolaires (2010-2015)

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation d'ouvertures de classes. Ils permettent d'évaluer le nombre de salles de classe nécessaires. Il faut préciser que le calcul n'est pas identique entre le primaire et le secondaire. En effet, contrairement au primaire, le fonctionnement de l'enseignement secondaire, par le regroupement pour certains cours de plusieurs élèves de différentes classes, ne permet pas d'appliquer l'équation "une classe d'élèves = une salle de classe". Au secondaire, un coefficient de 1,16 est utilisé pour calculer le nombre de salles de classe nécessaires en rapport avec le nombre de classes d'élèves. Cela signifie en clair que pour 10 classes d'élèves par exemple, il faudra 11,6 salles de classes, soit 12 salles de classe pour garder une certaine marge. Ce coefficient est basé sur une analyse interne qui prend en compte la grille horaire de l'enseignement obligatoire et de la répartition hebdomadaire des cours entre les classes. La moyenne de 16 élèves par classe est également un chiffre fiable, qui s'est confirmé dans les cinq dernières années.

Concernant le primaire, dans le cadre de la réforme HarmoS, la méthode d'enseignement pour les 5^{ème} et 6^{ème} n'est pas encore définie, mais il semblerait qu'une orientation plutôt "généraliste", avec un enseignant par classe, est la piste privilégiée. Un coefficient d'une salle de classe pour une classe d'élèves est donc l'orientation la plus probable.

Tableau 4 : Besoins en salles de classe pour l'établissement primaire (EP) 2010-2014

	2010	-2011	2011	-2012	2012	2-2013	2013	3-2014	2014	-2015
	Salles	Classes								
Sous-Biondes	6	5	6	5	6	5	6	5	5*	5
Pépinières + Pavillon	16	15	16	16	16	16	16	16	16	16
24-Janvier + Corbettes	13	11	13	12	13	12	13	12	13	13
Village	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Florissant + Pavillon	15	14	15	14	15	14	15	14	15	15
Simplon + Pavillon	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Caudray	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Censuy + Pavillon	11	11	11	11	11	10	11	11	11	11
Mont-de-By	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total	79	74	79	76	79	75	79	76	78	78

^{*}Par rapport au document de planification scolaire de 2008, le nombre entre classes et salles de classes diffère. Cette variation est due au fait qu'en 2008, les salles de dégagement étant utilisées comme salles de classes, elles avaient été comptabilisées dans cette catégorie. Aujourd'hui, 5 salles de classes sont utilisées en particulier pour développer le projet Equité.

Tableau 4 a: Besoins en salles de classe pour l'EP dès 2015 (HarmoS + site du Censuy)

	2015	-2016	2016-2017	
	Salles	Classes	Salles	Classes
Sous-Biondes	6	5	6	5
Pépinières + Pavillon	16	16	16	16
24-Janvier + Corbettes	13	12	11	11
Village	2	2	1	-
Croisée	6	5	6	5
Florissant + Pavillon	15	14	15	14
Simplon + Pavillon	10	10	10	10
Caudray	-	-	-	-
Censuy (15 nouvelles classes + 9 du bâtiment actuel)	24*	24	24	24
Mont-de-By	3	3	3	3
Verdeaux	22	10	22	10
Total	117	103	113	100

Tableau 5 : Besoins en salles de classe pour l'établissement secondaire (ES) 2010-2016

	2010	-2011	2011	-2012	2012	-2013	2013	-2014	2014	-2015
	Salles	Classes								
Verdeaux	22	19-20	22	19-20	22	19-20	22	19-20	22	19-20
Léman	47	43-44	47	43-45	47	43-45	47	47	47	47
Total	69	62-64	69	62-65	69	62-65	69	69	69	69

Tableau 5 b : Besoins en salles de classe pour l'EP dès 2015 (HarmoS + site du Censuy)

	2015-2016		2016-2017	
	Salles	Classes	Salles	Classes
Verdeaux	0	0	0	0
Léman	47	49	47	49
Total	47	49	47	49

Pour le **secondaire**, avec la mise à disposition des nouveaux locaux prévus au Léman, le nombre de salles de classe est **suffisant** et ce jusqu'à l'horizon 2014. Par contre, dès la rentrée 2015, les prévisions montrent que le nombre de classes risque d'être supérieur au nombre de salles de classe.

Pour le **primaire**, le déficit mentionné en 2008 en terme de locaux au Simplon devient moins aigu en raison de la stabilisation du nombre d'ouverture de classes dans les trois prochaines années. Pour la rentrée scolaire 2010-2011, qui confirme une **stabilité du nombre d'élèves**, les solutions provisoires adoptées jusque-là sont reconduites. La marge de manœuvre de 3 salles de classes suffit pour absorber les éventuels nouveaux élèves.

La construction d'un **nouveau bâtiment scolaire au Censuy** répondra aux besoins scolaires avec l'ouverture de 15 nouvelles salles de classes en **2015**. Pour s'adapter à HarmoS, il est prévu que la moitié du nombre total de classes de 5^{ème} et 6^{ème} année du sud des voies (10 sur un total de 20 en tout), soit entre 5 et 6 classes, sera scolarisée au Censuy. L'autre moitié sera intégrée dans la réflexion sur le site des entrepôts.

Les 10 classes de 5^{ème} et 6^{ème} restantes, actuellement sur le site de Verdeaux, resteront sur ce même site, qui deviendra un site primaire.

En ce qui concerne les classes spéciales, il est prévu une seule salle de classe polyvalente dans le nouveau collège du Censuy, correspondant aux besoins du primaire. Pour des besoins plus spécifiques, les élèves pourront se déplacer facilement au collège du Léman, récemment bien équipé en la matière.

La construction d'un collège au Censuy permettra également de ne pas prendre plus de retard en **salles de gymnastique** grâce à la construction d'une salle double. Cette option permettra de combler légèrement le retard en salles de gymnastique, partant du principe que dans un environnement proche du Léman, une salle de gymnastique pour 10 classes soit la norme. Le nombre total de salles de gymnastique se montera alors à 12.

La construction d'une salle de gymnastique triple a été étudiée mais n'est pas possible en raison de l'espace à disposition.

Par ailleurs, sachant que les infrastructures sportives du Censuy méritent d'être optimisées, ce site est idéal en raison de sa surface d'une part, de sa proximité avec les écoles d'autre part, et des habitudes déjà existantes.

Une consultation menée en 2008 entre les directions Urbanisme-Bâtiments, Environnement-Maintenance, Culture-Jeunesse-Sport, et des représentants des principaux clubs sportifs locaux et des Etablissements scolaires a montré la nécessité de concilier deux besoins d'infrastructures, à savoir :

- l'optimisation de l'utilisation des terrains de football actuellement saturés, très dépendantes des conditions météorologiques;
- la création d'infrastructures d'athlétisme, manquantes à Renens, dont l'usage permettrait notamment aux écoles de combler le manque de salles de gym pour la pratique des trois périodes hebdomadaires prévues par les normes cantonales en matière d'éducation physique.

Il est donc proposé, parallèlement à la salle de gymnastique, de créer une **piste d'athlétisme** ainsi qu'une installation de **saut** en hauteur, de deux pistes d'élan pour le saut en longueur avec fosse de réception, ainsi qu'une aire de **lancer de boulets**.

L'optimisation des terrains de football ainsi que la création d'un **terrain de foot synthétique** en lieu et place du terrain B, qui permettraient un usage plus fréquent des terrains d'entraînement ou pourraient faire office de terrain de dégagement pour le terrain principal, sont toujours des projets d'actualité; ils n'entrent toutefois pas dans le programme du nouveau site du Censuy, étant inscrits au **plan des investissements** dès 2012.

Les besoins **au-delà de 2015** ne montrent pas de changement substantiel par rapport au document de 2008 (p. 24).

Le site du Léman-Censuy permet d'absorber à la fois les besoins dits de rattrapage, les besoins futurs et le maintien des élèves de la voie secondaire baccalauréat (VSB). Les éléments relatifs à ce projet figurent dans le préavis No 38/2004.

Par contre, l'extension de 6 salles de classes à Maurabia devra être réévaluée, en raison des changements liés à HarmoS d'une part, et la proximité du nouveau bâtiment du Censuy d'autre part et finalement en fonction du développement de Malley.

Une unité de six classes à la Croisée, rattachée au bâtiment du 24-Janvier, permettra l'enclassement des élèves du guartier, en remplacement des Corbettes et du Village.

Finalement, la conservation du site de Saugiaz est nécessaire dans une perspective future d'aménagement du site Verdeaux-Pépinières. Ce terrain permet toujours une marge de manœuvre intéressante en cas de développement ultérieur.

Les besoins tels que définis ainsi que les solutions proposées ont été examinés par les Directeurs des Etablissements scolaires et leur Conseil de direction respectif.

La planification scolaire traduite en coûts

Le tableau ci-dessous permet de connaître le coût supputé des agrandissements possibles et des réfections nécessaires, en relation avec les potentiels de constructibilité de chacun des sites décrits précédemment en termes d'investissement et de fonctionnement. Tous ces montants figurent au plan des investissements 2010-2014 (2013-2017), comme précisé ci-dessous.

Tableau 6 : Estimation des coûts des projets potentiels entre 2010 et 2017

Lieu	Construction	Investissements	Amortissement	Intérêts	Coût total (intérêts et amortissement)
24 Janvier	Agrandissement du collège	4'000'000	133'333	80'000	213'333
Croisée	Création d'une unité scolaire de 6 salles de classe + annexes (y.c. mobilier)	5'000'000	166'667	100'000	266'667
Malley	Création d'un bâtiment scolaire intercommunal	20'000'000	666'667	400'000	1'066'667
Censuy	Aménagement de deux salles de classe dans les combles avec le mobilier	600'000	20'000	12'000	32'000
e)	Construction d'un nouveau bâtiment de 15 classes et 2 salles de gym	21'500'000	716'666	430'000	1'146'666
Léman	Maurabia extension 6 classes	4'000'000	133'333	80'000	213'333
Lé	Rénovation salle de gymnastique	5'000'000	166'667	100'000	266'667
Simplon	Extension du site	5'000'000	166'667	100'000	266'667
Saugiaz 8	Construction d'un nouveau bâtiment de 6 salles de classes, y.c. mobilier	5'000'000	166'667	100'000	266'667

Tableau 6a : Coûts des projets réalisés entre 2007 et 2010

Lieu	Construction	Investissements	Amortissement	Intérêts	Coût total (intérêts et amortissement)
an	Préavis 17-2007	35'510'000	1'183'667	710'200	1'893'867
-éman	Préavis 43-2008	10'945'000	364'833	218'900	583'733
د	Réfection façades	7'000'000	233'333	140'000	373'333
	Mobilier + casiers	2'200'000	220'000	44'000	264'000
Florissant	Préavis nos 11+29/2007	7'597'000	253'233	151'940	405'173
Ë	Préavis no 29/2007 (mobilier)	389'000	38'900	7'780	46'680
Totaux		63'641'000	2'293'966	1'272'820	3'566'786

L'intérêt pris en compte est une annuité fixe qui représente l'investissement divisé par deux, au taux de 4%. L'amortissement se calcule sur 30 ans, à l'exception des pavillons provisoires pour lesquels il est calculé sur 10 ans.

VI. Conclusions

Les nouveaux éléments apparaissant dans ce rapport permettent de confirmer les prévisions faites en 2008 pour la période 2010-2015.

En outre, il faut repréciser ici qu'entre la décision de construire un nouveau bâtiment et sa mise en exploitation, cinq ans minimum sont nécessaires. De plus, pour des questions de coûts et d'organisation, il est préférable de se concentrer sur un site à la fois plutôt que sur plusieurs.

Dès 2015, avec l'ouverture du nouveau site du Censuy et la mise en application de la réforme HarmoS, le nombre de salles de classe pour le **primaire** sera suffisant, avec une marge de manœuvre d'une dizaine de classes, qui permettra d'envisager la réaffectation de certains pavillons à d'autres usages et des rénovations (Verdeaux, Pépinières et salle de gymnastique) sans crainte de manquer de locaux scolaires. Pour le secondaire, la question de l'extension de 6 classes à Maurabia devra être envisagée.

Sachant que les besoins sont couverts à court terme, à savoir pour les rentrées 2010-2012, la Municipalité propose à **moyen terme**, soit 2012-2015, la construction d'un nouveau bâtiment de 15 salles de classe et locaux complémentaires au Censuy, avec les infrastructures sportives correspondantes, soit une salle de gymnastique double et une zone d'athlétisme. Deux problèmes seront également résolus : la vétusté du pavillon du Censuy et la cessation de la location du Caudray.

Par ailleurs, le remplacement des quatre classes du pavillon provisoire du Simplon est lié au projet de développement du site des entrepôts.

Pour le Nord de la Ville, l'accroissement du nombre d'enfants lié à la réalisation de la Croisée pourrait être absorbé sur site par la réalisation d'une nouvelle unité scolaire, déchargeant ainsi le Village et les Corbettes et permettant de réunir au 24-Janvier ces classes isolées.

L'implantation d'une bibliothèque scolaire au nord des voies, pressentie sur le site de Verdeaux-Pépinières, est actuellement à l'étude avec un projet de mise en exploitation à la rentrée 2011-2012 avec un financement par le Fonds Berty Michoud.

A long terme, soit dès 2016, en fonction des projets décrits ci-dessus, Saugiaz et l'extension du 24 Janvier ne seront plus d'actualité mais ne doivent toutefois pas être oubliés en tant que potentiel à exploiter le cas échéant. Par contre la nécessité du maintien des pavillons doit se discuter.

Par ailleurs, il faut s'attendre à la nécessité de nouvelles constructions scolaires, comme sur le site du Simplon avec le quartier des Entrepôts ainsi qu'en fonction de l'évolution des projets à Malley en lien avec le Léman / Maurabia et le maintien du bâtiment du Mont de By. Ces bâtiments devront remplacer et compléter les constructions provisoires, qui comptent 15 salles de classes : 2 au Village, 4 au Simplon, 2 aux Corbettes, 3 à Florissant et 4 à Saugiaz.

Une nouvelle révision de la planification scolaire devrait pouvoir être faite dans la deuxième moitié de la prochaine législature, soit début 2013, partant du principe que les projets comme ceux de Malley, des entrepôts et de la Croisée auront avancé. La Municipalité veillera à continuer à prévoir des locaux de qualité dont l'usage pourra être également à destination d'un large public.

LA MUNICIPALITE

Annexe: plan des zones de développement potentiel